

AFFAIRE N°24/2 - Indemnisation de M. TECHER Guinot, locataire de l'immeuble acquis par la Ville de Saint-Denis pour l'aménagement du Boulevard de Ceinture Sud.

LE SECRETAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Je vous demande de m'autoriser à attribuer à M. TECHER Guinot, l'indemnité d'éviction de 920 F qui lui est due en qualité de locataire de M. VITRY Antoine Maurice dont l'immeuble a été acquis en vue de l'aménagement du Boulevard de Ceinture Sud.

La dépense est prévue au chapitre 901 article 210 du Budget Communal.

LE MAIRE - Mesdames et Messieurs, je mets la question aux voix.

ADOPTE A L'UNANIMITE

lu

Saint-Denis, le 8 janvier 1976

Pour le Préfet

Le Secrétaire Général

Signé: G. DALLEX

Pour - copie certifiée conforme
de Directeur des Finances et des
Collectivités locales

P. GIANNI